

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00199
Numéro SIREN : 344 519 251
Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE
PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002250

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société Anonyme au capital de 177.200 Euros

Siège social : Villa MARGARET

56260 LARMOR-PLAGE

R. C. S LORIENT 344 519 251

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JANVIER 2022**

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT, en abrégé SELLOR, s'est réuni le **mardi 25 Janvier 2022 à 12 heures 15 mn** à la salle *ABSOLUTE DREAMER*, 7 rue Estienne d'ORVES à LORIENT (56100).

Les convocations ont été régulièrement adressées à chaque administrateur dans les délais statutaires suivant courrier signé par la Présidente Directrice Générale le 20 Janvier 2022.

Compte tenu de la recrudescence des cas de contamination du COVID-19 liés au virus OMICRON ainsi que des consignes gouvernementales qui préconisent de ne pas organiser de réunion avec un nombre de participants élevé, le présent Conseil se tient conjointement en présence physique de certains administrateurs et par visioconférence.

Les participants qui sont présents physiquement à la réunion respectent les gestes barrières et le port du masque.

Le registre des présences a été émargé par les administrateurs physiquement présents en entrant en séance. Une mention particulière a été portée sur celui-ci pour les administrateurs qui suivent la séance en visioconférence.

Ce registre permet de constater que sont présents soit physiquement, soit en visioconférence :

I / COLLEGE PUBLIC représentant les Collectivités Territoriales :

I/A/ Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, en abrégé LORIENT-AGGLOMERATION.

Est présente physiquement :

- Mme Aurélie MARTORELL, élue communautaire, Présidente Directrice Générale de la société.

Participent à la séance en visioconférence :

- Mme Lydie LE PABIC, élue communautaire, vice-Présidente de la société,
- M. Antoine PICHON, maire de QUISTINIC, élu communautaire,
- M. Patrice VALTON, maire de LARMOR-PLAGE, élu communautaire,
- M. Patrice JACQUEMINOT, élu communautaire,
- M. Laurent TONNERRE, élu communautaire.



I/B / La Commune de LARMOR-PLAGE est représentée par M. Francis JOUANJEAN en sa qualité de délégué la représentant. Celui-ci assiste à la séance en visioconférence.

II / COLLEGE PRIVE :

II/A/ La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, en abrégé B.P.G.O est représentée par Mme Anne-Lise OUVRARD en sa qualité de représentante permanente auprès du Conseil d'Administration. Celle-ci assiste à la séance en visioconférence.

Mme OUVRARD remplace Mme Annette DUMAS en qualité de représentante permanente de cette banque.

II/B/ La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS est représentée par M. Matthieu ROBIN en sa qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration. Celui-ci assiste à la séance en visioconférence.

Sont absents et excusés :

I / COLLEGE PUBLIC

I/A / Délégués représentant LORIENT-AGGLOMERATION :

- M. Ronan LOAS, maire de PLOEMEUR, élu communautaire,
- M. Daniel MARTIN, maire de PORT-LOUIS, élu communautaire,
- M. Philippe JESTIN, élu communautaire,
- Mme Maria COLAS, élue communautaire.

I/B / Délégué représentant la ville de LORIENT :

- M. Freddie FOLLEZOU, conseiller municipal adjoint au maire.

II / COLLEGE PRIVE :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du MORBIHAN.

III/ ASSISTENT ÉGALEMENT PHYSIQUEMENT À LA RÉUNION :

- M. Briec MORIN, directeur de la SELLOR,
- M. Jean-Marc BEAUMIER, directeur des sites muséographiques de la SELLOR,
- Mme Christelle MORIN-BOITARD, directrice marketing et commerciale de la SELLOR,
- M. Olivier TREONDAR, Directeur Administratif et Financier de la SELLOR,
- M. Eric SOLLÉ, agent portuaire représentant le Comité Social et Economique de la SELLOR,
- Mme Nadine BENARD, assistante de direction de la SELLOR,
- Me Jean-Marie DENOEL, avocat de la SELLOR.

Conformément aux dispositions légales propres aux Sociétés d'Economie Mixtes Locales, aux dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales et à celles visées sous l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale est subordonnée à la présence de la moitié au moins de ses membres en fonction (*cf. Article L 225-37 du Code de Commerce*) parmi lesquels les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent détenir plus de la moitié des voix des organes délibérants (*cf. article L 1522-1,2° du Code Général des Collectivités Territoriales dont les dispositions sont reprises sous l'article 14 des statuts*).

L'alinéa 10 de l'article 14 des statuts fixe à quinze (15) le nombre des administrateurs dont douze (12) sièges sont réservés aux collectivités territoriales.

Les administrateurs participant à la réunion, tant physiquement qu'en visioconférence, sont au nombre de **neuf (9)** dont **sept (7)** représentent les collectivités territoriales et leur groupement. Le double *quorum* requis par la loi est donc atteint.

En conséquence, le présent Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Celui-ci est présidé par Mme Aurélie MARTORELL en sa qualité de Présidente Directrice Générale.

Après lecture, le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

Puis le Conseil aborde les points suivants inscrits à son ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Candidature de la SELLOR pour la Délégation de Service Public d'exploitation et de développement du Camping de la FONTAINE à LARMOR-PLAGE.*
- *Questions diverses.*

*

Avant d'aborder la première question inscrite à l'ordre du jour, Mme Aurélie MARTORELL indique au Conseil d'Administration que, suivant un courrier en date du 28 Décembre 2021, M. Bruno PAIN, Directeur Général adjoint de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, l'a informée du remplacement en qualité de représentante permanente de la banque auprès du Conseil d'Administration de la SELLOR, de Mme Annette DUMAS par Mme Anne-Lise OUVARD née le 3 Juillet 1974 à NANTES (44) demeurant professionnellement au 12/14 rue du sous-marin VENUS à LORIENT (56100). Ce changement a pris effet le 15 Décembre 2021.

Mme MARTORELL cède la parole à Mme OUVARD, qui participe au Conseil en visioconférence, afin de se présenter à celui-ci. Mme OUVARD remercie la Présidente et expose rapidement son *cursus* professionnel.

Mme MARTORELL propose aux administrateurs de prendre acte du remplacement de Mme DUMAS par Mme OUVARD en qualité de représentante permanente de la BPGO au Conseil d'Administration avec effet au 15 Décembre 2021 et de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie du procès-verbal du présent Conseil d'Administration ou d'un extrait de celui-ci, à l'effet d'effectuer les formalités requises par la loi.

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la modification qui précède survenue au niveau du représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, en abrégé BPGO en sa qualité d'administrateur de la SELLOR avec effet au 15 Décembre 2021. En conséquence, le Conseil mandate le porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal du présent Conseil d'Administration ou d'un extrait de celui-ci, à l'effet d'effectuer les formalités de droit prévues en la matière.

Une copie du courrier de la BPGO du 28 Décembre 2021 sera annexée au présent procès-verbal.

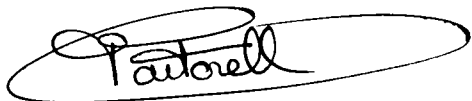
.....

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente Directrice Générale et un administrateur.

La Présidente Directrice Générale,
Mme Aurélie MARTORELL

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval.

Un administrateur,
M. Patrice VALTON, délégué
représentant LORIENT-AGGLOMERATION

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME